



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service eau, environnement
Unité Eau et Milieux Aquatiques

NOTE DE PRESENTATION

Projet d'arrêté autorisant la capture et le transport des poissons à des fins scientifiques pour la réalisation d'un inventaire piscicole sur le bassin versant de l'Isac

Conformément à l'article 7 de la charte de l'environnement et à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement applicable aux décisions individuelles de l'Etat et de ses établissements publics.

Contexte et objectifs des projets de décision :

L'article L.436-9 du code de l'environnement permet au préfet de délivrer des autorisations de capture, transport ou vente de poissons, à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques en vue notamment du sauvetage, du dénombrement, de la reproduction, du soutien au repeuplement piscicole et de la correction des déséquilibres biologiques.

La présente consultation porte sur la demande d'autorisation déposée par le Syndicat Mixte pour l'aménagement du bassin versant de l'Isac pour réaliser des pêches scientifiques dans le cadre d'un inventaire piscicole sur le bassin de l'Isac.

Les pêches se dérouleront sur le ruisseau "Le Moulin du Rocher" sur le territoire de la commune de SEVERAC.

La capture des poissons est réalisée en mode de pêche active, à l'aide de matériel électrique de type Héron.

Les poissons capturés sont identifiés, pesés, mesurés, puis sont relâchés vivants sur le site de capture, excepté les espèces dites "nuisibles" (poissons-chats, perches soleil, écrevisses rouges de Louisiane, ...), celles-ci sont détruites et non remises à l'eau.

Le bénéficiaire de l'autorisation est tenu de prévenir la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Loire-Atlantique, le Directeur départemental des Territoires et de la Mer, ainsi que l'office national de l'eau et des milieux aquatiques avant chaque opération de capture.

Date et lieux de la consultation :

En application de l'article L120-1 du code de l'environnement le projet d'arrêté autorisant la capture et le transport des poissons à des fins scientifiques pour la réalisation d'un inventaire piscicole sur le bassin versant de l'Isac est mis à la consultation du public par voie électronique.

La consultation est ouverte du 10 mars au 31 mars 2014 inclus.

Le public peut faire valoir ses observations :

- directement en ligne en précisant " **Projet d'arrêté autorisant la réalisation d'un inventaire piscicole sur le bassin versant de l'Isac**" à l'adresse suivante :

ddtm-see-ema@loire-atlantique.gouv.fr

- par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, environnement
Unité Eau et Milieux Aquatiques
10 Bd Gaston Serpette
BP 53606
44036 NANTES CEDEX 1.

Ce projet d'arrêté est également consultable à la préfecture de Loire-Atlantique (6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX) et dans les sous-préfectures.